

# Schéma pluriannuel d'accessibilité 2023-2025

<b>Périmètre du présent schéma d'accessibilité</b>	<b>2</b>
<b>L'accessibilité numérique, une démarche de continuité</b>	<b>2</b>
<b>Les valeurs d'une politique d'accessibilité confirmées par une déclinaison numérique</b>	<b>2</b>
Une priorité stratégique	2
Une politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ancrée dans le réel et le concret	3
Une démarche et dynamique apprenante pour tous les collaborateurs	3
Un positionnement de référence dans un contexte concurrentiel et partenariat	3
Gouvernance de l'accessibilité numérique à la MNFCT: un consensus évident	3
Réfèrent accessibilité	4
<b>Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique</b>	<b>4</b>
Des formations ciblées et pertinentes	4
Une charte interne accessibilité numérique	4
Une méthodologie et un objectif pour l'entreprise	5
Des fournisseurs responsables	5
Recrutement	5
Des processus mutualisés	6
Processus de contrôle et de validation	6
Une attention particulière portée aux PDF et e-mailing	6
Traitement des retours utilisateurs	6
<b>Plan d'action 2023</b>	<b>7</b>
Détail des actions	7
<b>Priorisation sur 2023</b>	<b>8</b>

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

## Périmètre du présent schéma d'accessibilité

La réglementation concernant l'accessibilité numérique s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros par an. La MNFCT souhaite avoir une approche cohérente et applique l'accessibilité numérique au-delà de la taille des entreprises qui la compose. Sont donc concernés par le présent schéma d'accessibilité tous les dispositifs digitaux externes et internes pour la MNFCT.

## L'accessibilité numérique, une démarche de continuité

«Egalis numérique», telle pourrait être la déclinaison logique du projet de mise en conformité d'accessibilité numérique de la MNFCT. Si l'obligation légale des textes de 2019 impose la production d'un schéma d'accessibilité numérique et les déclarations de conformité, la problématique d'accessibilité s'inscrit dans un historique déjà ancien de l'entreprise d'engagement auprès de tous les publics.

Cet héritage se traduit donc naturellement par l'élaboration du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à un plan d'action annuel, dans l'objectif d'assurer conformité avec le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et la mise en conformité progressive des sites web et applications concernés.

## Les valeurs d'une politique d'accessibilité confirmées par une déclinaison numérique

Au-delà de l'obligation juridique de mise en conformité avec la loi sur le handicap et la mise en place du RGAA réactualisé en juillet 2019, le projet s'appuie sur les valeurs fondamentales, constituant « l'ADN » de la MNFCT.

### Une priorité stratégique

L'accessibilité est une des priorités fortes de la Direction. Il est essentiel, stratégique, fondamental et naturel que la MNFCT se positionne dans son offre de services auprès de tous les publics sans distinction. Cet engagement clairement affirmé touche même aux valeurs d'universalisme comme marqueur identitaire de la MNFCT.

## Une politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ancrée dans le réel et le concret

Le programme Egalis est un des fers de lance de l'engagement sociétal et environnemental de la MNFCT, incarné dans une Direction stratégique, garante du sens au-delà des métiers propres.

La politique RSE et la mise en œuvre d'une politique de handicap sont inscrites et se traduisent déjà depuis plusieurs années par des actions concrètes et opérationnelles. L'inclusion de tous les publics et la diversité ne sont donc plus au stade des intentions mais des actions concrètes. Elle se traduit par une volonté également ancrée dans la notion de faire pour et avec les personnes en situation de handicap.

Le projet d'accessibilité numérique s'intègre donc logiquement comme une branche évidente d'une politique déjà affirmée. Le portage de cette action dans un dispositif cohérent et budgété en sera d'autant facilité.

## Une démarche et dynamique apprenante pour tous les collaborateurs

En s'inscrivant dans une démarche résolument proactive et participative, le projet vise également à confirmer le portage de sens et de valeurs pour l'ensemble des collaborateurs.

« Être fier de travailler à la MNFCT car cela fait sens », tel est également l'un des enjeux du projet.

Il doit permettre l'appropriation par chacun mais, au-delà, s'inscrire comme une clef d'amélioration continue collective pour anticiper les processus de travail, inévitablement en évolution permanente. Que chacun y contribue et s'en approprie les enjeux est fondamental pour renforcer l'attachement identitaire des collaborateurs.

## Un positionnement de référence dans un contexte concurrentiel et partenariat

Pour la MNFCT, être un employeur de référence voire le référent dans le secteur de l'assurance est une priorité stratégique. La politique d'accessibilité numérique s'inscrit donc de fait dans un contexte français de concurrence et donc comme devant contribuer à ce positionnement.

Mais, au-delà, il s'agit sans doute, également, de créer une dynamique vertueuse avec des partenaires naturels afin de faire progresser le secteur dans son entièreté par exemplarité.

## Gouvernance de l'accessibilité numérique à la MNFCT: un consensus évident

Un comité de pilotage « accessibilité numérique » inclusif et garant de la mise en œuvre a été mis en place, dirigé par la RSE. Ancré dans la stratégie, il est composé de la Direction du Digital (gestion des sites externes) et du projet DWP (Digital WorkPlace : outils internes) afin d'assurer l'inclusion de toutes les dimensions métiers. Plus opérationnellement, cette organisation a impliqué la création de nouvelles fonctions (référent accessibilité, testeurs, auditeur(s), en appui et relais dans chacune des entités impliquées ; Un tableau de suivi interne a été créé reprenant les indicateurs de priorisation, d'audit, la conformité au RGAA. Pour assurer une continuité dans l'engagement en faveur de l'accessibilité numérique, la tenue de ce comité de pilotage est prolongée afin de donner les orientations futures et en

assurer la cohérence. Chaque projet numérique doit désormais programmer son budget en tenant compte des nécessités de mise en conformité au référentiel RGAA dès la conception. L'accessibilité numérique reste au cœur de la stratégie MNFCT.

## Référent accessibilité

Le référent accessibilité élabore, suit et met à jour le schéma pluriannuel. Ses missions consistent à promouvoir l'accessibilité, accompagner les équipes, contrôler et veiller à l'application de la loi du 11 février 2005 précitée.

Il s'assure par le biais d'audits réguliers de la bonne mise en œuvre de l'accessibilité numérique au sein des entités et rend compte au comité de pilotage "accessibilité numérique".

Enfin, il suit les demandes des utilisateurs en situation de handicap en matière d'accessibilité.

## Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

L'obligation réglementaire d'afficher l'accessibilité des sites/ applications sur la page d'accueil a été réalisée pour le site mnfct-mutuelle-sante.fr et ses sous-domaines. Pour les sites ayant fait l'objet d'un audit, ce taux a été indiqué dans la déclaration d'accessibilité mise en ligne. Les sites n'ayant pas encore été audités ont été déclarés non conformes dans l'attente d'un audit interne.

## Des formations ciblées et pertinentes

Le processus engagé pour la formation va s'intensifier début 2023. La nécessité d'accompagner les équipes et des collaborateurs passe nécessairement par des enjeux de formation et de montée en compétence.

Un module de formation en e-learning est déployé dès janvier 2023 pour sensibiliser et acculturer tous les salariés MNFCT à l'accessibilité numérique et à ses contraintes légales. La mise en place du module e-learning doit permettre un déploiement d'envergure sur l'accessibilité numérique puisque 6 autres niveaux de formation spécifiques comprenant ce prérequis sont désormais ouverts : Conception UX/UI, développer des sites web accessibles, concevoir des contenus éditoriaux accessibles, l'accessibilité numérique dans un projet, tester l'accessibilité, auditeur RGAA. Un salarié en situation de handicap a déjà été formé en qualité d'auditeur RGAA.

La Direction Ressources humaines/ formation est naturellement en charge de ces actions pour répondre à l'ensemble des besoins, assurer et rendre cohérente une montée en puissance collective de l'entreprise sur une échelle de temps relativement courte (deux-trois ans).

## Une charte interne accessibilité numérique

Parce qu'un projet d'accessibilité numérique ne se limite pas à des optimisations techniques, et nécessite l'adhésion de tous à chaque étape du processus de fabrication, une charte interne sera rédigée. De la conception au rendu final, chaque projet interne doit avoir conscience que l'accessibilité numérique est une démarche collective nécessaire pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette charte fixera le contexte, les obligations et risques encourus, les signaux et formats d'alerte, les opportunités et

contraintes, la méthodologie commune pour atteindre notre objectif, enfin, les indicateurs et l'équipe dédiée pour accompagner les salariés.

Elle permettra d'acter pour l'ensemble des collaborateurs le fil conducteur sur l'accessibilité numérique à la MNFCT de :

- Contribuer à mettre dès le début l'accessibilité au centre de chaque projet, chaque nouveau développement,
- Avoir des indicateurs sur l'avancement de notre adéquation au référentiel RGAA, les alertes.

## Une méthodologie et un objectif pour l'entreprise

La MNFCT s'est fixée pour objectif d'atteindre à minima 80% des critères applicables du RGAA avec une priorité donnée aux critères permettant le bon fonctionnement des interactions (boutons d'actions, champs de saisie, formulaires...). Dans le cadre de l'amélioration continue et pour atteindre cet objectif, tout nouveau développement devra répondre à cette exigence.

De la même manière, toute refonte de site ou de page devra correspondre à ces objectifs. Parce que la MNFCT a toujours fait "pour" et "avec" les personnes en situation de handicap, le recours à des tests utilisateurs nous permettra d'aller plus loin que le simple respect de la loi et valider ainsi leur adhésion à nos efforts.

## Des fournisseurs responsables

L'une des spécificités identifiées sur les projets numériques de la MNFCT est le recours à des prestataires ou fournisseurs extérieurs pour la réalisation de développements numériques.

L'accessibilité devient alors un critère de choix de ceux-ci. Après avoir ajouté une clause spécifique sur nos nouveaux contrats, il nous faut poursuivre la signature d'avenants sur les contrats cadres existants. Nous accompagnons déjà quelques prestataires vers une prise de conscience et incitation à tendre vers un objectif affiché par l'entreprise.

Une action coordonnée spécifique à l'égard des fournisseurs et prestataires sera mise en place pour à la fois :

Valider leur capacité à répondre aux exigences du RGAA (formation de leurs salariés), établir des critères de sélection incluant la capacité en accessibilité numérique des différents fournisseurs et prestataires en amont des commandes spécifiques (donneur d'ordre interne avec le support des services achat et juridique) ; Mettre en place une organisation de validation des livrables.

Ces dispositions permettront de garantir l'ensemble des processus sous-tendant chacun des projets numériques de l'entreprise.

## Recrutement

Une attention particulière sera portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique lors des procédures de recrutement des personnels intervenant sur les services numériques et éditoriaux.

## Des processus mutualisés

Pour atteindre l'objectif que la MNFCT s'est fixé, il est nécessaire de rationaliser, et mutualiser les processus « techniques », « métiers » pour gagner en efficacité et cohérence dans le traitement des évolutions, correctifs ou nouveaux projets numériques. La mise en œuvre de ces processus initiée lors du schéma précédent sera généralisée lors du présent schéma pluriannuel

Cela concerne notamment :

La création de modèles de pages ou composants « accessibles » ré-exploitable d'un site à l'autre ;

Une page accessibilité modèle à décliner sur chaque site ;

La pérennisation d'une équipe dédiée pouvant capitaliser les techniques « accessibilité » pour une transposition sur l'ensemble des projets dans la prolongation du processus déjà existant ;

Un référent architecture coordonnateur des relais projets;

L'équipe déjà mise en place au niveau de la DSI préfigure parfaitement ce principe de mutualisation et pourra donc rapidement permettre un passage à l'échelle de tous les projets concernés.

## Processus de contrôle et de validation

L'accessibilité fera partie intégrante des recettes et contrôles préalables à la mise en ligne dès formation des testeurs.

Des tests utilisateurs sont régulièrement effectués par des salariés ou des sociétaires en situation de handicap. La déclaration d'accessibilité sera mise à jour dès lors qu'un audit est effectué c'est-à-dire en cas de modification pouvant agir de manière significative sur le taux d'accessibilité global."

## Une attention particulière portée aux PDF et e-mailing

Nous recherchons des solutions pour la création de nouveaux modèles/ Template accessibles avec une contrainte liée à la pluralité des situations : développements internes, sous-traités ou externalisés avec des entités différentes plus ou moins conformes et formées à l'accessibilité numérique.

Pour ce faire nous étudions les possibilités offertes par nos fournisseurs actuels et sommes en recherche de solutions pérennes pour l'entreprise.

Dans un premier temps, il s'agira de former les rédacteurs à la rédaction de contenus accessibles afin que tout nouveau PDF soit conforme.

Concernant le volume de PDF existants et modèles de PDF depuis le 23 septembre 2018, et qui ne sont pas nécessaires pour accomplir une démarche administrative, la quantité d'objets à rendre accessibles étant trop importante, nous proposons leur mise en conformité selon un calendrier défini et priorisé.

## Traitement des retours utilisateurs

Tout utilisateur en situation de handicap à la possibilité de prendre contact avec nous en cas de problème d'accessibilité sur un de nos sites par le biais d'un mail comme le prévoient les dispositions du RGAA.

Le référent accessibilité se charge de répondre à ces demandes et assure un suivi de celles-ci.

## Plan d'action 2023

### Détail des actions

La liste des actions qui ont été ou seront mises en œuvre dans le plan d'actions 2023 est reprise dans le tableau ci-dessous. Ce tableau détaille les actions, leur période de mise en œuvre et leur état d'avancement. Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

ACTION	DÉTAIL	MISE EN OEUVRE	AVANCEMENT
Gouvernance Priorisation et suiv	Mise en place comité de pilotage	2020	Réalisé
	Désignation référent	2023	En cours
Priorisation et suivi	Priorisation	2020-2023	Réalisé
	Priorisation	2023	En cours
Stratégie	Stratégie 2020-2023	2020	Réalisé
	Stratégie 2023-2025	2022	Réalisé
Budget	Portage 2021	2020	Réalisé
	Portage 2022	2021	Réalisé
	Portage 2023	2022	Réalisé
Mise en œuvre	Pages accessibilité sites externes	2023	A poursuivre
	Pages accessibilité sites internes	2023	En cours
	Organisation interne	2023	Conception
	Charte accessibilité	2023	Conception
	PDF accessibles	2023	Conception
	e-mailings accessibles	2023	Conception
Processus mutualisés	Intégration au design system	2021-2023	A poursuivre
Tests et contrôles	Critères de recette	2023	Conception
	Création de groupes de testeurs	2023	Conception
	Inclusion dans les	2023	En cours

	outils de recette		
	Contrôles réglementaires (audits externes)	2023	En cours
	Recette des prestataires	2023	En cours
Plan de communication	Actions de sensibilisation internes	2022-2023	En cours
Plan de formation	Module de sensibilisation	2023	Réalisé
	Formation développeurs	2023	Déploiement
	Formation UX/UI	2023	Déploiement
	Formation chefs de projets	2023	Déploiement
	Formation Rédacteurs	2023	En cours
	Formation Testeurs	2023	En cours
Action fournisseurs	Ajout clauses accessibilité nouveaux contrats	2022	Réalisé
	Avenants clauses accessibilité contrats cadres en cours	2023	En cours
	Critères de sélection des fournisseurs / prestataires	2023	Conception
RH	Critères de recrutement	2023	Conception

## Priorisation sur 2023

**1. Plan de formation :** Dès le 1er trimestre 2023, déploiement du plan de formation: module de sensibilisation en e-learning en prérequis des formations accessibilité selon les métiers concernés (développeurs, UX/UI, rédacteurs, chefs de projets, testeurs).

Ce plan a pour objectif d'accompagner les collaborateurs impliqués au fur et à mesure de l'avancement des chantiers et monter en compétences des équipes. Il sera poursuivi pendant la totalité du schéma pluriannuel.

**2. Charte accessibilité :** Mise en place de la charte accessibilité pour acter pour l'ensemble des collaborateurs le fil conducteur sur l'accessibilité numérique de la MNFCT(contexte, obligations légales, risques encourus), contribuer à mettre dès le début l'accessibilité au centre de chaque projet chaque nouveau développement (Signaux d'alerte, contraintes,



méthodologie commune, etc.), avoir des indicateurs communs sur l'avancement de l'adéquation au référentiel RGAA.

**3. PDF accessibles** : Identification des intervenants, faisabilité technique et implications, Test sur échantillon, Bilan et faisabilité. Étude à la fois budgétaire et sur la capacité de mise en œuvre (temps consacré) de l'accessibilité des 10 modèles les plus sensibles, tests utilisateurs. Critères de priorisation. Réflexion pour étendre la méthode aux e-mailings.

**4. Mise en conformité législative sites / outils internes** : Poursuite de la mise en conformité légale au RGAA (indication du niveau d'accessibilité, liens vers le schéma pluriannuel et le plan d'action)

**5. Mise en conformité des sites / outils** : Tout nouveau développement devra correspondre à l'objectif de la MNFCT. Suivi des équipes lors d'un nouveau développement ou d'une refonte pour aboutir à cet objectif. Concernant les produits et services souscrits 100% web, conformément à la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 - article 16, ils devront être accessibles. C'est-à-dire pouvoir être souscrit par toute personne en situation de handicap.

**6. Structuration** : Mutualisation des outils techniques : il est nécessaire de monter en mutualisation des outils de travail en matière d'accessibilité (outils de tests déployés, modèle de pages...). La DSI sera particulièrement en charge en lien avec le Digital de déployer ces outils ; Identification des outils.

**7. Politique de tests & contrôles** : La mise en place d'un processus de tests et de vérification à toutes les étapes du projet est le cœur d'un changement de gestion de projets pour s'assurer de l'accessibilité. Les premiers travaux sur les sites audités devront permettre, en mode leadmanagement, de mettre en place cette politique et les actions en découlant ; Identification et formation des testeurs.

**8. Fournisseurs** : Plusieurs actions sont nécessaires pour assurer la cohérence de la politique d'accessibilité auprès des fournisseurs : critères de sélection des fournisseurs, faire le point sur les avenants, déterminer les fournisseurs ou prestataires qui ont pris en compte l'accessibilité numérique des autres.

**9. Recrutement** : des nouveaux embauchés et prestataires externes formés à l'accessibilité numérique.